

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 30/11/2023

Délibération N° D-2023-0712-18

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, Freddy BOHR, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BURGER Gaston a donné pouvoir à Monsieur Alain HABER pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles LAMBERT pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur Henri WEISS pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

Objet : Modification de la participation employeur pour le risque PREVOYANCE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19/09/2019 portant adhésion à conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de santé du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 novembre 2023 ;

Le Président expose :

La Communauté de Communes du Kochersberg adhère au contrat de groupe prévoyance (COLLECTEAM).

Le contexte national des années précédentes a eu des conséquences particulièrement marquées sur l'équilibre financier du contrat avec une hausse des coûts des dépenses de santé et une plus grande sinistralité en matière de congé maladie. Cette situation conduit à des déficits élevés sur les conventions, alors même que l'objectif des régimes santé et prévoyance est d'être strictement à l'équilibre.

Aussi, l'organisme de prévoyance Collecteam a sollicité une hausse de tarification à compter du 1^{er} janvier 2024 auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin qui gère le contrat de groupe.

Du fait de la dégradation de l'absentéisme en maladie dans la Fonction publique, le tarif du contrat de prévoyance va être revalorisé de 16,50 % au 1^{er} janvier 2024 au taux de 2,02% contre 1,73% actuellement.

Etant bien consciente de l'impact financier que devront supporter les agents et souhaitant vivement que les agents maintiennent leur couverture sociale, le Président propose de revoir la participation que la Communauté de Communes du Kochersberg verse aux agents qui adhèrent au contrat.

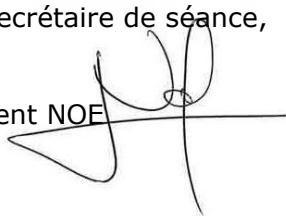
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de fixer** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE comme suit :
Le montant unitaire de participation par agent sera de 35,00 € mensuel.
Le montant de la participation ne pourra pas excéder celui de la cotisation.
Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.
- **autorise** le Président à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

Fait à Truchtersheim, le 11 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

